



PROJET KOUTCHA

Centre d'hébergement et de protection des mineurs et jeunes majeurs présumés victimes de traite des êtres humains



Localisation : ● Belgique ● France

Partenaires : Association Koutcha (France) et Centre Esperanto (Belgique)

Partenaires financiers sollicités : Union Européenne

La problématique des enfants victimes de la traite des êtres humains est encore, en France, largement méconnue de l'opinion publique qui porte sur eux un regard tantôt compassionnel et tantôt stigmatisant, mais aussi des institutions comme des professionnels du champ social et judiciaire, pourtant chargés à un moment ou à un autre d'assurer leur protection.

Le comité des droits de l'enfant de l'ONU, dans ses observations finales adressées à la France en Janvier 2016, a exprimé ses préoccupations à ce titre, en relevant en particulier l'insuffisance des mesures prises pour identifier correctement les victimes de traite en se fondant sur l'intérêt supérieur de l'enfant et rappeler les insuffisances de la prise en charge des enfants victimes de traite.

Bien que la problématique de la traite des êtres humains ne soit pas essentiellement liée à des questions de migration, il est certain que la crise migratoire a eu pour effet d'augmenter considérablement le nombre d'enfants arrivant en Europe et de favoriser l'exploitation de ces derniers particulièrement vulnérables. Ainsi qu'il est indiqué dans le 5e Rapport général sur les activités du Groupe d'expert sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), il est difficile d'identifier les victimes de la traite parmi ces enfants, et les statistiques disponibles sur les victimes identifiées ne reflètent pas l'ampleur réelle du phénomène. Le fait que les victimes de la traite qui arrivent en Europe soient de plus en plus jeunes est particulièrement inquiétant et impose de prendre des mesures urgentes, au niveau européen et national. En France en effet, on constate une forte présence de mineurs non accompagnés lesquels présentent un risque

accru d'être exploités par des réseaux de traite des êtres humains. En France, la traite des enfants peut revêtir différentes formes d'exploitation et les chiffres disponibles mettent l'accent sur l'urgence et la gravité de la situation concernant les mineurs victimes. Les formes d'exploitations privilégiées de ces mineurs font appel à une emprise particulièrement forte qu'il est difficile à déconstruire.

L'accès à un hébergement présente un défi majeur pour permettre aux victimes de s'extraire de l'emprise des trafiquants/exploiteurs.

C'est dans ce cadre que le projet propose de développer une offre d'hébergement permettant d'élargir et diversifier les moyens de prise en charge des mineurs victimes de traite en France.

OBJECTIF du projet

L'objectif du centre Koutcha est d'accueillir, sécuriser, stabiliser des mineurs présumés victimes de la traite des êtres humains en vue de les soutenir, accompagner et orienter dans leur projet de vie, de manière globale (juridique, judiciaire, sanitaire, éducatif, scolaire/professionnel, psychologique) et individualisé (dans le respect du jeune et de sa culture) afin de leur permettre de s'intégrer socialement.

Le projet vise à renforcer leur image de soi et consolider la sécurité affective du mineur afin de favoriser sa capacité à reconstruire du lien. Pour ce faire, il est nécessaire d'assurer sa sécurité physique et matérielle et de lui assurer un cadre de vie structuré. Il est en ce sens primordial que des professionnels spécialisés sur la problématique accompagnent les mineurs pour leur garantir la sécurité et les encadrer de manière à les protéger et les libérer de l'emprise des exploitateurs dont ils sont les victimes.



Le développement du centre se fera en collaboration avec d'autres acteurs clefs. Sont associés au projet **la Fondation de France**, la **Mairie de Paris** et la **MIPROF**.

Il n'existe pas de centre d'accueil spécialisé pour les mineurs victimes de traite, ni de programme ou de service spécifique assurant l'insertion ou la réinsertion des enfants victimes de traite aujourd'hui en France.

Genèse

Le **centre « Koutcha »** a été proposé suite à l'expérience belge du centre Esperanto, qui depuis plus de 15 ans, et est reconnu aujourd'hui comme une bonne pratique au niveau européen qui permet de protéger les mineurs victimes de traite et d'éviter les situations de « ré-exploitation ».

Le centre d'hébergement Koutcha de par son aspect **innovant** prend la forme d'un **établissement à caractère expérimental enfance protégée**.

Effectifs

Le centre à effectif complet prévoit une équipe de **27 équivalent temps plein** pour **15 places** (10 accueil collectifs et 5 en semi autonomie). L'équipe sera composée de psychologue, criminologue, assistant social, responsable éducatif, éducateur, éducateur scolaire, psychomotricien, infirmier, agent technique et administratif et un directeur.

Profil des mineurs accueillis

Le centre est destiné à **l'accueil de mineurs et jeunes majeurs victime ou étant présumé victime de traite des êtres humains**, qui a un lien avec la France de par sa présence sur le territoire ou de par sa nationalité, de la naissance à 21 ans. Le centre peut donc accueillir des **jeunes, garçons et filles, de toutes origines** confondues et ayant des **âges différents**. Il permet aussi l'accueil des mères et pères avec enfant.

Déroulement du séjour

Le centre fonctionne 365 jours par an et 24h/24. Les jeunes y sont accueillis de manière continue, suite à leur placement par l'aide sociale à l'enfance d'un département français.

Le centre est un espace conçu comme un lieu **d'accueil bienveillant et sécurisant**, visant l'évaluation de la situation du mineur et sa **prise en charge** pour lui

permettre de sortir de sa situation d'exploitation dans le cadre de la traite des êtres humains. Ce lieu s'inscrit dans une démarche d'entrée dans la **protection** et le droit commun. Le mineur bénéficie d'un **projet individualisé**, répondant à sa problématique et ses besoins. La sortie du dispositif se fait dans une continuité de parcours du jeune vers sa **réinsertion sociale**.

Les activités

L'ensemble des activités proposées dans le centre a pour objectif la **restauration d'une identité positive** du mineur le rendant sujet, acteur de son **avenir**. Les activités doivent pouvoir se réaliser à l'intérieur du centre mais aussi à l'extérieur (avec accompagnement ou sans) après évaluation de la situation individuelle du jeune par l'équipe éducative. Sont prévues des **activités scolaires et d'insertion**, des **activités pédagogiques sportives et culturelles**, des **activités thérapeutiques et de soin**, des **activités de vie quotidienne et détente**.

Sécurité du lieu

Le centre doit être sécurisé et sécurisant.

Il doit notamment permettre d'éviter tout affichage et repérage, toutes intrusions, et les fugues.

Ce lieu doit également permettre un sentiment **de bien-être**, de **sécurité** et de **qualité de vie**. Les dispositions prises ne doivent en aucun cas donner un sentiment carcéral ou de fermeture. La surveillance active de proximité et la présence permanente de l'équipe éducative est sécurisante et sécurise.

Implantation géographique et environnement

L'implantation géographique du lieu doit respecter un certain nombre de critères liés à des questions de **sécurisation du centre** et de **facilitation des missions d'accompagnement**. Un équilibre entre ces deux aspects doit être trouvé.

Les **critères de sécurité** impliquent notamment, l'éloignement des accès aux frontières; l'éloignement des accès directs aux dispositifs autoroutiers et ferroviaire; l'éloignement des zones d'activités de réseaux de traite et d'exploitation; la proximité d'une gendarmerie ou d'un commissariat de police.

Les **critères de facilitation des missions d'accompagnement** impliquent notamment, la proximité et diversité des offres de scolarisation et d'insertion, la proximité de commerces; la proximité d'offres d'activités culturelles et sportives.

CONTACT

Aurélie JEANNEROD

Chargée de mission

ajeannerod@ecpat-france.org

Tel: 01.49.34.83.13

www.ecpat-france.org